HAÏTI - Le CEP publie le nouveau calendrier des élections et promet des réformes du système électoral

AlterPresse

mercredi 8 juin 2016, mis en ligne par Dial

6 juin 2016 - AlterPresse - Le Conseil électoral provisoire (Cep) projette de mettre en oeuvre un ensemble de dispositions en vue de réformer la machine électorale, lors d'une conférence de presse, ce lundi 6 juin 2016, à laquelle a assisté l'agence en ligne AlterPresse.

Par rapport aux recommandations, en date du 30 mai 2016, de la Commission indépendante d'évaluation et de vérification électorales (Cieve), le Cep a adopté une résolution en plusieurs points.

L'institution compte prendre toutes les mesures indispensables, visant à améliorer la machine électorale et à la rendre « plus transparente, plus rigoureuse et plus fiable », souligne le président du Cep, Léopold Berlanger Junior.

Une des actions décidées sera de reprendre le 1er tour de la présidentielle, dans le cadre de la poursuite du processus électoral.

Une autre action concerne l'examen (voire la révision, le classement sans suite ou autres décisions) au cas par cas, de 42 dossiers, dont trois pour les sénatoriales et 39 pour la députation.

En ce sens, des décisions devraient être prises après des évaluations effectuées par un service compétent du Conseil, chargé de ces dossiers.

La première grande activité du conseil consiste à réformer la machine électorale, en l'évaluant dans tous ses aspects, notamment les infrastructures, pour pouvoir y apporter des changements, indique le directeur du registre électoral, Philippe Augustin.

Tous les personnels électoraux, les agents du registre électoral, qui sont au nombre de 159 sur tout le territoire, les agents de sécurité électorale, les membres des bureaux de votes, les orienteurs, les superviseurs, seront évalués, remplacés, si le cas se présente, et formés.

Le Cep a décidé de rouvrir la Liste électorale générale (Leg), fermée depuis le 11 mai 2015.

Il a demandé à l'Office national d'identification (Oni) de commencer à faire le transfert des nouveaux inscrits, en vue de la publication de la liste électorale, le samedi 10 septembre 2016.

La liste électorale, qui contient 442 mille nouveaux inscrits, avoisinerait le chiffre de 500 mille nouveaux inscrits, d'ici le mois d'octobre 2016.

Selon le décret électoral, la liste électorale devrait être fermée 90 jours avant le jour des scrutins, soit le 12 juillet 2016.

Toutes celles et tous ceux, qui seront inscrits à l'Oni, apres le 12 juillet 2016, ne pourront pas participer aux scrutins de présidentielle, de législatives (partielles ou complémentaires), de renouvellement du tiers du sénat, de collectivités locales et d'assemblées indirectes, precise Philippe Augustin.

Un état des lieux du Centre de tabulation des votes (Ctv), en vue de le rendre « plus convivial », des travaux spécifiques à effectuer, des exercices de simulation et des journées de portes ouvertes, figurent parmi d’autres initiatives prévues par le Cep, dans le cadre du calendrier électoral 2016-2017.

Ces opérations devraient courir jusqu’au vendredi 7 octobre 2016.

Le Cep a publié officiellement, ce lundi 6 juin 2016, le nouveau calendrier électoral 2016-2017, qui s’échelonne du 31 mai 2016 au 02 avril 2017.

Les dimanche 9 octobre 2016 et dimanche 8 janvier 2017, seront reprises la présidentielle de 2015, les législatives (une partie) de 2015, entachées de fraudes massives, déjà dénoncées, après les scrutins controversés, par plusieurs secteurs, dont les partis politiques, les candidates et candidats.

---

http://www.alterpresse.org/spip.php?article20218